



Aides à domicile : différentes dénominations

Pour désigner les professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), on peut retenir comme terme générique : « aide à domicile ». Les professionnels se retrouvent assez bien derrière cette appellation. Dans tous les cas, on évitera les désignations que les professionnels perçoivent très négativement, comme « aide ménagère », « employé de maison », « femme de ménage », etc. En effet, leur mission est d'apporter une **aide matérielle**, mais aussi un **soutien moral** (écoute, empathie...). Les aides à domicile participent à la **prévention pour le maintien de l'autonomie** et contribuent également au **renforcement des liens sociaux**.

Le diplôme de référence est le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DE.AES), mais « accompagnant éducatif et social » n'est guère utilisé pour désigner le métier.

- **Convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (21 mai 2010 + avenant 43)**

Intervenant employé de degré 1 (avec trois échelons)

Intervenant employé de degré 2 (avec trois échelons)

- **Convention collective nationale des entreprises de services à la personne (20 septembre 2012)**

Agent d'entretien petits travaux de bricolage

Garde d'enfant(s) (1)

Agent d'entretien petits travaux de jardinage

Garde d'enfant(s) (2)

Assistant de vie (1)

Garde d'enfant(s) (3)

Assistant de vie (2)

Assistant ménager (1)

Assistant de vie (3)

Assistant ménager (2)

« Assistant de vie » : ne pas confondre avec le titre d' « assistant de vie aux familles » qui valide une qualification décernée par le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.

- **Fonction publique territoriale**

Les professionnels d'intervention sont des agents sociaux territoriaux. En catégorie C, ce cadre d'emplois comprend trois grades :

1. Agent social.
2. Agent social principal de 2^e classe.
3. Agent social principal de 1^e classe.

- **Convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile (15 mars 2021)**

Échelle	Domaines		Espaces de vie	Environnement technique	Environnement externe
	Enfants	Adultes			
I	Baby-sitter		Employé familial (A)		Employé d'entretien et petits travaux / homme toutes mains (A)
II			Employé familial (B)	Accompagnateur, personne de compagnie	Employé d'entretien et petits travaux / homme toutes mains (B)
					Gardien (A)
III	Garde d'enfant(s) (A)	Assistant de vie (A)	Employé familial auprès d'enfant(s)	Secrétaire particulier	Gardien (B)
IV		Assistant de vie (B)			
V		Assistant de vie (C)			
VI		Assistant de vie (D)			